

I

La Compagnie s'assemblera le mardy de chaque semaine depuis deux heures après midy jusques à quatre : elle commencera par l'hymne Veni Creator et l'oraison qui suit et finira par l'Antienne de la Sainte Vierge et l'Oraison selon le temps qui seront dites par l'Ecclésiastique qui se trouvera le plus près de celuy qui présidera et des assistans.

II

De six en six mois on fera l'élection d'un chef pour présider aux assemblées et de deux assistans lesquels occuperont les trois premières places : les autres se placeront de suite à mesure qu'ils arriveront sans aucune distinction et sans preseeance ni cérémonie : on sortira de même l'assemblée finie.

III

Les résolutions de l'assemblée seront écrites sur un livre par le secretaire qui sera nommé : chacun y pourra faire de vive voix les propositions qu'il jugera à propos pour le bien et la conduite générale de la Compagnie : et pour celles qui tendroient à demander assistance pour quelques pauvres ou qui concerneroient l'intérêt particulier du pauvre ou de sa partie elles ne pourront être faites que par écrit dans un billet qui sera mis en pleine assemblée sur le bureau pour y délibérer et sans que l'auteur de la proposition puisse l'appuyer.

IV

Messieurs de la Compagnie sont très instamment priez et exhortez de se defaire et depouiller de toute prevention. affection et sollicitation particulière tant pour que contre ceux à qui il sera question de donner assistance et de ne la demander par billets qu'en faveur de ceux qu'ils jugeront probablement la mériter.

V

Afin que ceux qui voudront demander assistance scachent à qui s'adresser sans venir troubler les assemblées par leurs clameurs et